

Organisation de la DGCCRF

Nouvelle méthode pour un arbitrage interministériel

Monsieur MACRON a reçu ce jour les fédérations syndicales, accompagnées de leurs représentants des syndicats nationaux de la DGCCRF.

La délégation FO était composée de Philippe Grasset, Secrétaire Général de la Fédération des Finances et de Françoise Lagouanère et Dominique Gendron, respectivement Secrétaire Générale et Secrétaire Général adjoint du syndicat CCRF FO.

Ce rendez-vous était particulièrement attendu depuis les annonces sur l'organisation de la Direction Générale de la CCRF, faites par le Ministre au Comité Technique du 26 mai dernier et le démenti cinglant apporté à celles-ci par le préfet Névache une semaine plus tard.

L'arbitrage interministériel aurait du intervenir fin juin-début juillet. Le principe d'une nouvelle réunion ministérielle avec les syndicats avait été acté pour, d'ici là, définir une proposition alternative, visant à pallier les réticences exprimées par le corps préfectoral.

Face au silence de Bercy, la Fédération des Finances Force Ouvrière a relancé le Ministre par lettre du 21 août 2015, en lui rappelant son engagement d'informer en toute transparence les représentants du personnel des décisions à venir.

Monsieur Macron a réaffirmé ce jour son constat de mai dernier : l'organisation actuelle des Directions Départementales Interministérielles (DDI) n'est pas satisfaisante, tant pour les agents de la DGCCRF que pour leurs missions. Il n'a pas caché que son projet présenté au Comité Technique n'a pas encore convaincu les services de Matignon.

Depuis, en étroite concertation avec le Ministre de l'intérieur, il propose une nouvelle méthode d'approche en gardant le même objectif : rétablir la chaîne de commandement par le renforcement du rôle de pilotage du pôle C des DIRECCTE.

Sur ces bases, une mission interministérielle sera mise en place dans les prochains jours, charger d'étudier une évolution de l'organisation de la DGCCRF.

L'alternative du Ministre est simple : le statu-quo ou l'interdépartementalité des services, avec toutes ses conséquences. Il part du principe qu'avec un tiers des départements sous le seuil critique de neuf agents, seul un redéploiement interdépartemental des effectifs peut permettre une évolution du dispositif. Il a convenu que ce schéma n'avait pas encore la certitude d'être avalisé au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement et du Premier Ministre. En résumé, il maintient dans ses grandes lignes le projet présenté au Comité Technique, seule la méthode évolue, avec la mise en place d'une mission conjointe Bercy/Beauveau.

Celle-ci recevra prochainement les syndicats. Ses conclusions doivent être rendues pour fin novembre, avec un schéma cible de sortie des DDI. L'arbitrage sera rendu avant la fin de l'année.

A la question des effectifs dans le Projet de Loi de Finances 2016, Monsieur Macron a annoncé leur stabilité pour la deuxième année consécutive.

La délégation FO a rappelé que si un nombre important de départements est sous le seuil critique de neuf agents, cela est du aux suppressions d'emplois intervenues pendant de trop nombreuses années.

D'autre part, elle a mis en débat d'autres perspectives, déjà exposées au Cabinet du ministre cet été, notamment le rapatriement de la mission «concurrence» au niveau départemental, argument supplémentaire qui justifie pleinement la sortie des DDI.

FO Finances et son syndicat national CCRF FO développeront, auprès de la mission interministérielle, plus précisement sa vision de la réorganisation de la DGCCRF.

Paris le 06 octobre 2015

Un arbitrage avant la fin de l'année 2015

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA FEDERATION SUR :

http://www.financesfo.fr/